



Conseil d'administration du 17 septembre 2020

Délibération n° 2020/24

Objet : Approbation de la prise de participation de l'EPF de la Vendée dans la société foncière « METROPOLYS » (SAS METROPOLYS)

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement son article 9-3°,

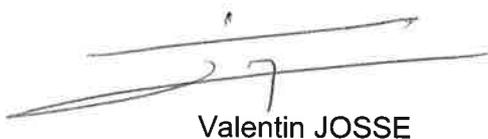
Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27/11/2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Vu l'exposé du Directeur Général,

Le Conseil d'administration, sous réserve de l'avis favorable des ministères de tutelle de l'Etablissement :

- prend acte du projet de participation au capital de la foncière Metropolys
- émet un avis favorable au projet
- mandate le directeur général pour poursuivre les discussions avec les actionnaires de la Foncière Metropolys en vue d'une décision définitive avant la fin de l'année 2020.

Le Président du Conseil d'Administration



Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée
Courier Arrivé

18 SEP. 2020